

BULLETIN D'INSCRIPTION

« PRODUIRE DE L'ENERGIE SUR SON EXPLOITATION »

A retourner avant le : 22 novembre 2022

Chambre d'Agriculture de Région Ile de France
Pôle formation – Maï CHAPELIN
2 avenue Jeanne d'arc 78150 LE CHESNAY
Mail : formation@idf.chambagri.fr

Règlement à l'ordre de « l'agent Comptable de la CARIDF »

A remplir pour chaque participant	
Nom* :	Prénom* :
Société* :	
Nom et prénom du salarié (si concerné)* :	
Date de naissance* :	Téléphone* :
Adresse personnelle* :	
Adresse professionnelle du salarié* :	
Mail :	Portable :

Niveau de formation du participant*	
<input type="checkbox"/>	Niv VI fin de scolarité obligatoire
<input type="checkbox"/>	Niv V BEP ou 1 ^{er} cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)
<input type="checkbox"/>	Niv IV BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)
<input type="checkbox"/>	Niv III BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSA)
<input type="checkbox"/>	Niv II BAC +3 et 4 (Licence, Maîtrise)
<input type="checkbox"/>	Niv I BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

Statut*	
<input type="checkbox"/>	Chef d'exploitation
<input type="checkbox"/>	Conjoint collaborateur
<input type="checkbox"/>	Aide familiale
<input type="checkbox"/>	Parcours PPP et/ou CERTI CREA
<input type="checkbox"/>	Salarié agricole
<input type="checkbox"/>	Retraité
<input type="checkbox"/>	Agent ou élu de collectivités
<input type="checkbox"/>	Autre :

* Informations à renseigner obligatoirement

Participera à la session de formation du :

Les 01 et 02 décembre 2022 – GALLUIS (78)

Contributeurs VIVEA **	Gratuit
** Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA à jour de leur cotisation, sous réserve d'accord de financement VIVEA demandé par la Chambre d'Agriculture d'Ile de France pour cette formation.	
Autres publics	366 €

QUESTIONNAIRE ATTENTES STAGIAIRES

« PRODUIRE DE L'ÉNERGIE SUR SON EXPLOITATION »

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de cerner vos attentes.

Nom / Prénom :

Date :

Avez-vous déjà participé à une formation sur le thème ? Oui Non

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....
.....
.....

Quels aspects de cette formation ont retenu votre attention pour vous inscrire ?

.....
.....
.....

Vous avez eu connaissance de ce stage par :

- Un conseiller de la Chambre ⇨ NOM du Conseiller :
- Email ou e-newsletter de la Chambre d'agriculture
- Le site internet de la Chambre d'agriculture
- Les réseaux sociaux de la Chambre d'agriculture
- Le journal Horizon
- Le bouche à oreille
- D'autres organismes
- Autre :

Avez-vous bénéficié d'un service de la Chambre ces 3 dernières années ? Oui Non

Avez-vous déjà participé à une formation de la Chambre d'agriculture ? Oui Non

A quelle fréquence réalisez-vous des formations ?

- Environ 1 fois tous les 10 ans
- Environ 5 fois tous les 10 ans
- Au moins 1 fois par an

Avez-vous des remarques, des questions ?

.....
.....
.....

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES **(RGPD)**

Les informations recueillies à partir de ce bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France située au 19 rue d'Anjou 75008 Paris, en sa qualité de responsable de traitement.

La collecte de vos données et leur traitement s'inscrivent dans le cadre de l'exécution précontractuelle ou contractuelle de la prestation de formation sur le fondement de l'article 6 (1) du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données). Il est à noter que les données collectées sont nominatives et pourront faire l'objet d'un transfert à l'organisme de formation VIVEA à des fins de financement.

De plus, vos données serviront à mettre à jour la base client de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France, dont l'accessibilité est limitée à ses agents ainsi qu'au personnel informatique de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Vos données pourront être également mobilisées dans le cadre de l'élaboration de statistiques et d'études collectives relatives au monde agricole, lesquelles seront anonymisées.

La Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France sera susceptible d'utiliser vos données collectées afin de mettre en œuvre ses missions de service public, et notamment dans le but de vous communiquer des informations non commerciales en lien avec votre activité professionnelle agricole (actualités réglementaires et institutionnelles, calamités agricoles etc.). Enfin, la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale.

Considérant les finalités précitées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France, par email à l'adresse [dpo@idf.chambagri.fr] ou par courrier postal à l'adresse suivante : à l'attention du Délégué à la Protection des Données, Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France, 19 rue d'Anjou 75008 Paris ; en justifiant dans les deux cas de votre identité conformément à l'article 77 du décret n°2019-536 du 29 mai 2019.

En matière de prospection commerciale, vous pouvez manifester votre opposition au traitement de vos données par la Chambre d'Agriculture de Région-Ile-de-France en cochant directement la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture de Région-Ile-de-France me sollicite pour me proposer ses offres commerciales en lien avec mon activité professionnelle.

Les durées de conservation des données à caractère personnel traitées par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France varient en fonction des finalités précitées. Dans le cadre de la prestation de formation, les données seront conservées pendant toute sa durée d'exécution, augmentée du délai de prescription d'action judiciaire en cas de contentieux. Pour les traitements nécessaires à l'exécution des missions de service public de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France, les données seront conservées pendant toute la durée d'exécution de ces missions augmentée du délai de prescription d'actions judiciaires en cas de contentieux. Pour les actions de prospection commerciale, la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France conservera les données pendant toute la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).